

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### EXEL INDUSTRIES

Société Anonyme au capital de 16 969 750 Euros  
Siège social : 54, rue Marcel Paul - 51200 EPERNAY  
095 550 356 R.C.S. REIMS  
Etablissement principal : 52, rue de la Victoire - 75009 PARIS  
095 550 356 R.C.S. PARIS

#### AVIS DE REUNION

MM. et Mmes les actionnaires de la Société EXEL Industries sont informés qu'ils seront convoqués pour le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016, à l'adresse de PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire à 9 heures 30, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du programme de rachat des actions ;
2. Questions diverses.

Les résolutions suivantes sont proposées au vote de l'Assemblée :

**Première résolution.** — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et des autres dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions, pour une période de dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- La couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à **160 €**, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à **54,3 M€**.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Cette autorisation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du **12 janvier 2016**.

**Seconde résolution.** — L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

---

#### 1 – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire devra, au plus tard le deuxième (2) jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- Soit être inscrit sur le registre nominatif de la société, s'il détient des titres nominatifs ;
- Soit fournir une attestation de participation délivrée par l'établissement financier gérant ses titres, s'il détient des titres au porteur.

Conformément à l'article R.225-85 du Code du Commerce, la date de l'enregistrement est fixée au 30 Août 2016, zéro heure, heure de Paris.

#### 2 – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;
- adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;

- ou voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoirs sont adressées aux actionnaires inscrits au nominatif, avec l'envoi de leur convocation.

Tout Actionnaire peut solliciter, de l'établissement financier gérant ses titres, un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir dûment remplis, à l'adresse de la société EXEL Industries à PARIS (75009), 52 rue de la Victoire, à l'attention de la Direction Juridique, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée.

### **3 – Demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour**

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées après la parution de l'AVIS DE REUNION et être réceptionnées au plus tard 25 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, accompagnées d'une Attestation d'Inscription en Compte :

- par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse postale précitée à PARIS de la société EXEL Industries, à l'attention de la Direction Juridique ou bien,
- à l'adresse électronique suivante : [direction.juridique@exel-industries.com](mailto:direction.juridique@exel-industries.com).

### **4 – Questions écrites des actionnaires**

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions écrites doivent être envoyées au plus tard le 4<sup>e</sup> jour ouvré précédant la date des Assemblées, accompagnées d'une Attestation d'Inscription en Compte :

- par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse postale précitée de la société EXEL Industries, à PARIS, à l'attention de la Direction Juridique ou bien,
- à l'adresse électronique suivante : [direction.juridique@exel-industries.com](mailto:direction.juridique@exel-industries.com).

### **5 - Documents d'information pré-Assemblée**

Tous les documents, qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale, seront disponibles dans les délais légaux à l'adresse de notre société EXEL Industries – direction juridique à PARIS (75009), 52 rue de la Victoire.

Le présent Avis de Réunion est diffusé sur le site de l'émetteur ([www.exel-industries.com](http://www.exel-industries.com)) et disponible sur simple demande faite à la Direction Juridique du Groupe à l'adresse électronique suivante ([direction.juridique@exel-industries.com](mailto:direction.juridique@exel-industries.com)) ou par voie postale à l'adresse de notre société EXEL Industries à PARIS.

Le présent avis vaut Avis de Réunion et il sera suivi d'un Avis de Convocation, 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Septembre 2016, dans les mêmes termes, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée aux ordres du jour ou aux résolutions.

*Le Conseil d'Administration.*

**1603978**